

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX255 rue Martha Desrumaux  
24000 PERIGUEUX  
-----**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Acquisition des parcelles A454 / B572 / B573 / B574, situées à SAVIGNAC-LES- EGLISES, propriété de la SCI DU VIGNAUD, d'une superficie totale de 17 265 m<sup>2</sup>, au prix de 65 000€ TTC.**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération « Le Grand Périgueux » (CAGP) mène une stratégie foncière ambitieuse sur les Zones d'Activité Economiques (ZAE) qu'elle gère, afin de permettre l'implantation d'entreprises en développement et créatrices d'emploi ;

**Considérant que** la CAGP a la possibilité d'acheter 4 terrains, situés sur la commune de SAVIGNAC-LES- EGLISES, au lieu-dit Le Friolet, appartenant à la SCI DU VIGNAUD, d'une surface totale de 17 265 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 65 000 € TTC ;

**Considérant que** la SCI DU VIGNAUD ou toute société substituable est vendeuse desdites parcelles ;

**Considérant que** les frais d'acte seront à la charge de la CAGP ;

**DECIDE**

**Article 1 :** d'acheter à la SCI DU VIGNAUD, ou toute société substituable, les parcelles cadastrées A454 / B572 / B573 / B574, d'une surface totale de 17 265 m<sup>2</sup>, situées à SAVIGNAC-LES- EGLISES, au lieu-dit « Le Friolet », pour un montant total de 65 000 € TTC.

**Article 2 :** de désigner Maître Claudia MEDEIROS, de l'office notarial SCP BORIE-MEDEIROS situé à PERIGUEUX, pour assister la CAGP et rédiger tous les documents nécessaires.

Fait à Périgueux

25 JAN. 2024

  
Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le

25 JAN. 2024